

**Organisation et temps de travail des cadres :**

**Fin de la négociation, qui va signer ?**

Le 3 juin au soir se sont achevées les négociations relatives au projet d'accord relatif à l'évolution de l'organisation d'EDF SA et du temps de travail des cadres. C'est après le passage de l'accord en CCE le 24 septembre que les organisations syndicales seront appelées à ratifier ou pas.

Pour FO Énergie et Mines, le texte définitif est un recul social dangereux.

**ORGANISATION : SORTIE EN PARTIE DE L'ACCORD**

La partie organisation des projets d'équipe de tous les collègues (y compris les cadres au forfait) sort du projet d'accord dans sa mise en œuvre. La direction propose à la place un guide méthodologique.

FO Énergie et Mines appelle à un peu de sérieux : un tel sujet requiert évidemment un accord auquel ne sauraient être substitués des documents évolutifs dans le temps, à la main uniquement de l'employeur.

**TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES : 13 JOURS DE PLUS**

Rappelons la référence actuelle : pour un cadre, avec une base quotidienne de travail de 8 h, ce dernier travaille 196 jours par an (puisque 32 RTT). Les calculs avec moins de RTT sont sur des journées à moins de 8 h (situations peu réalistes).

L'accord prévoit un travail obligatoire de 209 jours en base (pouvant aller jusqu'à 225 jours avec accord de la hiérarchie, en fonction de la charge d'activité), avec mention de « 10 h par jour maximum ». . . Si le cadre souhaite un

aménagement afin de travailler moins de jours que le seuil imposé, il devra songer à s'autofinancer, ou bien alors se soumettre à un système extrêmement contraignant.

Par ailleurs, considérant que sur la base actuelle de 196 jours, les agents travaillent réellement 204 jours en moyenne, on doit envisager le même ratio pour demain entre la théorie et la pratique : une base obligatoire à 209 jours induirait un travail réel moyen de 217 jours.

Faire travailler les cadres d'EDF SA 13 jours de plus en moyenne, c'est cela le progrès social ? À quand une rémunération à hauteur de toutes les heures effectuées ?

Les trois prochains mois vont être sous haute tension : chacun doit dès à présent réaliser de quoi demain sera fait si un tel accord devait être signé.

Durant tout l'été, faites remonter vos expressions à nos structures syndicales. Le texte du projet d'accord est disponible auprès de tous nos syndicats locaux.

FO Énergie et Mines appelle à la mobilisation de tous : l'accord en l'état ne doit pas passer.